Commission for Public Complaints Against the Royal Canadian Mounted Police

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-84
ISBN: 0-660-62274-2

Commission for Public Complaints Against the RCMP

2003–2004 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

The Honourable Wayne Easter, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

103-04530/

Table of Contents

Section I: Messages 1
Chair's Message 1
Management Representation 3
Section II: Raison d'être 5
Vision, Mission and Mandate 5
Section III: Plans and Priorities 7
Strategic Outcome 7
Planning Overview 7
Plans and Priorities by Strategic Outcome 8
Section IV: Organization 15
Role and Responsibilities 15
Commission Planned Spending 16
Section V: Annexes 17
Net Cost of Program 17
For Further Information 17

Section I: Messages

Chair's Message

The Commission for Public Complaints Against the RCMP contributes to Canadian society in many ways. The Commission helps to promote the Canadian values of respect for multiculturalism and diversity, human and civil rights, equality and fairness, and respect for the rule of law.

Through its civilian oversight role, the Commission provides a legitimate avenue for persons who wish to lodge a complaint about their interactions with members of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP).

Canadians can be proud of the policing services delivered by the RCMP, as they are among the best in the world. Civilian oversight provides the RCMP with a wide range of recommendations that serve to improve the relationship between RCMP members and the Canadians they serve.

The Commission forwards complaints to the RCMP for initial investigation, as required by the legislation governing the Commission—the *RCMP Act*. For a portion of the complaints, this is the end of the process, because the complainants are satisfied with the way the RCMP dealt with their concerns. Whenever complainants are not satisfied, they can request a review. All aspects of the complaint are then thoroughly analysed by the Commission.

There are times when the Commission finds that the RCMP members did not adequately perform their duties. It is through these individual cases that the Commission can identify problems and trends that emerge in policing practices. Recommendations are then made for change.

My goals for the next three years include continuing to identify policing practices that could be improved, in areas such as high-speed police chases, cell deaths, treatment of mentally ill persons and the protection of Charter rights, both generally and in particular under the new anti-terrorism and organized crime legislation.

To provide the best level of service possible to Canadians, the Commission must increase its communications outreach, to better explain its findings and recommendations to a broader range of audiences. Complainants have a right to know that their cases have made a difference to the way policing is done in Canada.

The Commission also has the responsibility to provide thorough analysis of each case to ensure that Canadians who take the time and make the effort to register their complaints can be satisfied that they have been fully heard by an impartial and fair third party.

I am pleased to report that we have implemented a quality assurance process in which both Reviewer Analysts and Commission counsel measure all review reports by exacting standards, to ensure that the RCMP properly addresses every allegation made against it.

As a result, the percentage of cases in which we have been unsatisfied with the RCMP's treatment of a complaint has increased dramatically, and I believe we have improved our service to Canadians by providing more thorough analyses of all the complaints we receive.

Quality assurance processes have an impact on resource allocation and productivity, and the Commission has begun to assess productivity and resource requirements to ensure that we provide optimal service to Canadians, in terms of both quality and timeliness.

Over the next three years, I intend to continue to improve our internal processes, increase our external communications and monitor our progress towards excellence in policing through accountability.

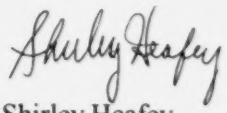

Shirley Heafey
Chair

Management Representation

MANAGEMENT REPRESENTATION

Report on Plans and Priorities 2003–2004

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Commission for Public Complaints Against the RCMP.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Commission's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the Preparation of the 2003–2004 Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying Commission information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name:

Date: February 14, 2003

Section II: Raison d'être

Vision, Mission and Mandate

The Commission is an independent agency and is not part of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP). The Commission deals with complaints made by any member of the public concerning the conduct of members of the RCMP in the performance of their policing duties. Complaints can also be made about the conduct of any other person appointed or employed under the *RCMP Act*. A person can lodge a complaint, even if not directly involved in the incident.

The Commission has the authority to make findings and recommendations, but it cannot impose discipline or make monetary awards to complainants.

The Commission's Vision and Mission Statements clearly set out why it exists, what it does and how it achieves its objectives.

Vision

Excellence in policing through accountability.

Mission

To provide civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties, so as to hold the RCMP accountable to the public.

Mandate

The mandate of the Commission is set out in Part VII of the *RCMP Act* and can be summarized as follows:

- To receive complaints from the public about the conduct of RCMP members;
- To conduct reviews when complainants are not satisfied with the RCMP's disposition of their complaints;
- To hold hearings and investigations; and
- To report findings and recommendations.

Section III: Plans and Priorities

Strategic Outcome

The Commission contributes to excellence in policing through promotion of the Canadian values of respect for multiculturalism and diversity, human and civil rights, equality and fairness, and respect for the rule of law.

Results for Canadians

Canadians are given a legitimate avenue to lodge complaints regarding the conduct of members of the RCMP in the performance of their duties and have the RCMP's disposition of those complaints impartially and independently reviewed by an external body.

The Commission submits findings and recommendations for consideration by the Commissioner of the RCMP, which may result in significant changes to the way policing is done in Canada.

Description

The Commission is an impartial and independent government institution. It receives complaints from the public and refers them to the RCMP for investigation, as required by the *RCMP Act*. It can also review the RCMP's handling of a complaint if the complainant is not satisfied. The Commission may conduct investigations, hold public hearings, initiate complaints, and make findings and recommendations to the Commissioner of the RCMP and the Solicitor General of Canada.

The Chair also submits an annual report to Parliament that summarizes the Commission's activities during the year. This report is tabled in both Houses of Parliament.

Planning Overview

The Commission receives its funding from Treasury Board through an appropriation from Parliament. Funding is drawn from the Consolidated Revenue Fund, and its expenditures are reported in the Public Accounts.

The Commission is working to improve service to the public through timely and thorough examination of complaints against the RCMP. Management priorities to achieve this goal include: sustained quality assurance process; streamlined internal processes; improved external communications; improved information gathering to identify law enforcement trends; cooperative initiatives with the RCMP; and improved performance measurement and management through implementation of modern comptrollership initiatives.

The RCMP is now dealing with policing issues arising from the anti-terrorism and organized crime legislation. The Commission has been designated as the civilian oversight body for these two new pieces of legislation. Commission personnel and contractors are in the process of upgrading security clearances required to review information pertaining to these new areas of responsibility.

The Commission is intent on improving its capacity to deal with the volume of cases it processes each year. Significant changes have occurred in the policing environment that may have important resource implications. To effectively manage these challenges, the Commission needs to examine the link between caseload and resources in detail.

The focus on quality assurance within the Commission has also meant that complaints are taking longer to process, because it is more complex and time-consuming to review more information. The percentage of interim reports—those in which the Commission feels that the RCMP could have improved the way it handled a situation—has doubled over the last year. This factor has significantly added to the workload of Commission staff.

The Commission has responded to Treasury Board modern comptrollership directives by completing a capacity check assessment of modern management practices.

The Commission has worked to comply with the government-wide Common Look and Feel initiative by redesigning its Web site. Increased funding pressures are also on the horizon, as the Commission may need to increase allocations for human resources and information technology support. The Commission must reallocate funding internally to meet these directives, at the expense of its other priorities.

The Commission is improving its performance measurement and management practices to more effectively allocate resources to priorities and more easily identify gaps between desired and actual results.

Plans and Priorities by Strategic Outcome

In receiving and reviewing public complaints against the RCMP, the Commission contributes to excellence in policing through promotion of the Canadian values of respect for multiculturalism and diversity, human and civil rights, equality and fairness, and respect for the rule of law.

To effectively deliver this outcome to the Canadian public, the Commission has identified the following priorities and has developed plans to complete these initiatives over the next few years.

Sustained Quality Assurance Process

The Commission has initiated a quality control process that systematically identifies all legal and operational issues to be examined for each case. Often complainants include more than one allegation of improper conduct by an RCMP member or member(s) in their complaint.

In the past, it has happened that one or more allegations were not properly identified or considered, by either the RCMP or the Commission. The new process makes up that shortcoming by having, in addition to the review completed by the Reviewer Analysts, a complementary one completed by the Legal Services Unit of the Commission to certify that all legal issues have been considered.

The quality control process has been a key factor in doubling the percentage of interim cases, or those in which the Commission has determined that the RCMP's handling of a complaint has not adequately addressed all issues of concern.

The Commission has a horizontal initiative to improve service to the public. Quality control measures are focused on improving service to Canadians by providing a more thorough investigation of complaints. However, these initiatives have resulted in an accompanying management challenge: an increased workload for Commission employees, as they process more complex cases requiring a more detailed review of facts.

The Commission has decided to continue this process and is committed to continually improving the quality of its reports, as it believes that Canadians deserve to have all of their complaints against the RCMP thoroughly examined by a fair and impartial third party.

Streamlined Internal Processes

The Commission has been involved in an ongoing process of evaluating and developing management tools to streamline internal processes, thereby making case review a more timely process. It has made considerable progress during the last year in this initiative, and it remains a priority as the Commission addresses its building caseload and changes in the working environment, including new legislation dealing with organized crime and terrorism.

The Commission is accountable to the Canadians who have taken the time and made the effort to lodge a complaint against the RCMP. Often the process is difficult to understand, and results can take longer than complainants expect. The following priorities have been identified to streamline internal processes:

- developing and implementing preliminary case-screening for timely assignment to appropriate personnel;
- regular caseload monitoring and tracking by management;

- clearly defining roles and responsibilities of Enquiries and Complaints Analysts, Reviewer Analysts and Legal Analysts;
- developing and implementing a document of legal certification to ensure all legal issues are adequately considered before case reports are presented to the Chair for approval and signature;
- developing and implementing a review checklist to ensure a consistent analysis of issues or concerns for examination in each complaint;
- developing and implementing a program for improved liaison with complainants, RCMP members and other stakeholders; and
- encouraging informal resolution of complaints whenever possible, with the goal of increased client satisfaction and effective use of limited financial resources.

Improved External Communications

The Commission needs to improve external communications to effectively disseminate issues of interest to Parliamentarians and the Canadian public and to present its findings and recommendations to the RCMP. The Commission hired a senior communications officer to implement outstanding initiatives outlined in previous reports and has identified the following initiatives as priorities:

- redesigning the Commission Web site to meet Common Look and Feel standards;
- updating the Commission pamphlet to better explain its process to a broader range of audiences;
- increasing the media profile of the Commission to promote a better understanding of its mandate and publicize changing policing policies;
- increasing the Commission's interaction with Parliamentarians to provide them with information to share with their constituents; and
- increasing awareness of the Commission's mandate and procedures by the public and within the rank and file of RCMP members.

Improved Information Gathering to Identify Law Enforcement Trends

Over the past two years, the Commission has been upgrading its information management system. The Case Tracking System (CTS) was implemented to allow the Commission to effectively track the progress of complaints through the various stages of the process. Beyond the commitment of time and resources required to maintain this new system, the possibility exists to increase the capabilities of the CTS to track issues and identify trends emerging in policing practices.

This is a goal for the Commission; however, resource constraints may mean that this initiative will not be realized in the short term.

The Commission has published recommendations in its report on *Police Pursuits and Public Safety* and those of the Saint-Simon and Saint-Sauveur and the Neilsen public interest investigations. Many recommendations and findings have been made to the

Commissioner of the RCMP. The Commission needs to make these recommendations more accessible to Canadians.

There is a continued focus within the Commission on identifying law enforcement trends, issues and legal concerns; however, the question of resources to accomplish this goal is considerable. Currently, analysts are focused on report writing and ensuring timely delivery of service to Canadians. Identifying trends remains a priority, but may have to be a longer term deliverable, given the current focus on dealing with the growing caseload.

The following initiatives remain priorities for the Commission:

- enhancing the capacity of the CTS to include identification of law enforcement trends, issues and legal concerns;
- increasing use of the Web site and relevant academic journals to publicize the Commission's existing findings and recommendations to the RCMP; and
- initiating new reports on areas of concern to the Commission.

Cooperative Initiatives with the RCMP

The Commission is mandated by the *RCMP Act* to send complaints to the RCMP for initial investigation. In exceptional cases, the Chair of the Commission can start her own investigation or hearing, but in the vast majority of cases, the RCMP is mandated to investigate complaints as a first step in the process.

If complainants are not satisfied with the way the RCMP conducts its investigation or its results, they may ask the Commission to conduct a review of their case. In recent years, the Commission has received anywhere from 250 to 400 such requests annually.

Under the current system, the Commission often needs to request further information from the RCMP to conduct a thorough review. Also, sometimes the RCMP fails to investigate or deal with all of a complainant's allegations. In these cases, the Commission may request that the RCMP conduct a further investigation or the Commission may decide to complete its own further investigation.

All of these additional steps require more time to complete, and the Commission has hired a manager of investigations to oversee this process. In the interest of improving service to the public, the Commission is working with the RCMP to address these issues. The following are priorities in this area:

- developing and implementing improved RCMP investigation standards;
- developing and implementing a checklist for relevant material to be forwarded to the Commission to review cases; and
- clearly defining roles and responsibilities between the Commission and the RCMP's Internal Affairs and External Review and Appeals Sections.

Improved Performance Measurement and Management Through Modern Comptrollership

The Commission is well on the way to implementing the principles of modern comptrollership. It has commissioned and completed a capacity check assessment of modern management practices, performed by KPMG Consulting. The next phase is to develop an action plan to implement some of the opportunities for improvement identified in the study.

The management team of the Commission is in the process of identifying gaps between resources available and desired outcomes and developing metrics to assist with the performance measurement process. Currently, we have no way of determining the amount of resources expended on evaluating cases and generating reports. The following priorities have been determined in this area:

- developing an action plan to implement modern management practices;
- assessing resources by identifying gaps between available resources and desired outcomes; and
- developing more sophisticated performance measures.

The Commission will report on the results of these initiatives in future reports to Parliament.

Plans and Priorities by Strategic Outcome

Priority	Planned Results	Resources ($ thousands)
Sustained Quality Assurance Process	• Complementary review to certify that all legal issues have been considered. • Improved report quality.	1,059
Streamlined Internal Processes	• Clear responsibilities of Enquiries and Complaints Analysts, Reviewer Analysts and Legal Analysts. • Legal certification of review reports. • Review checklist to identify issues and concerns for reviews. • Improved liaison with complainants, RCMP members and other stakeholders.	596
Improved External Communications	• Redesigned Web site to Common Look and Feel standards. • Updated pamphlet. • Increased media profile. • Increased interaction with Parliamentarians. • Increased awareness of mandate and procedures with RCMP members.	188
Improved Information Gathering to Identify Law Enforcement Trends	• Enhanced capacity of the Case Tracking System to include identification of law enforcement trends, issues and legal concerns. • Publication of existing findings and recommendations. • Initiation of new reports on areas of concern.	136
Cooperative Initiatives with the RCMP	• Improved RCMP investigation standards. • Checklist for relevant material. • Clear roles and responsibilities between Commission staff and RCMP.	30
Improved Performance Measurement and Management Through Modern Comptrollership	• Action plan to implement modern management practices. • Identification of resource gaps. • More sophisticated performance measures.	60

Section IV: Organization

Role and Responsibilities

The fundamental role of the Commission is to provide civilian oversight of RCMP members' conduct in the performance of their policing duties. The Commission holds the RCMP accountable to the public by providing, at the request of complainants, an independent review of the RCMP's disposition of complaints and by making recommendations to the Commissioner of the RCMP.

Members of the public may make complaints about the conduct of RCMP members to the RCMP, the Commission or the provincial authority responsible for policing. Complaints received by the Commission are normally sent to the RCMP first. The Commissioner of the RCMP is required to report the results of investigations to complainants. If complainants are not satisfied with the RCMP's handling of the complaint, they may ask the Commission for a review of their case. The Chair of the Commission may also initiate a complaint if she considers there are reasonable grounds.

When reviewing a complaint, the Commission does not act as an advocate, either for the complainant or for RCMP members. Rather, its role is to inquire into complaints independently and to reach conclusions after an objective examination of the information provided.

In conducting its review, the Commission considers all relevant information provided by the complainants and the RCMP. If not satisfied that such information is complete, it asks the RCMP for additional information or, where appropriate, conducts its own independent investigation. The Chair also has the authority to hold a public hearing to inquire into a complaint.

If the Chair or Vice-Chair is not satisfied with the RCMP's handling of a complaint, the Commission produces an interim report of its findings and recommendations. After the RCMP Commissioner replies to the interim report, a final report is forwarded to the Solicitor General, the Commissioner of the RCMP and the parties. Alternatively, if the Chair or Vice-Chair concludes that the RCMP responded adequately to the complainant's concerns, a final report is delivered stating that the RCMP's handling of the complaint was satisfactory.

The Commission reports to Parliament. The Solicitor General of Canada tables the Commission's reports; otherwise, the Solicitor General is not involved in the operations of the Commission.

Organizational Structure

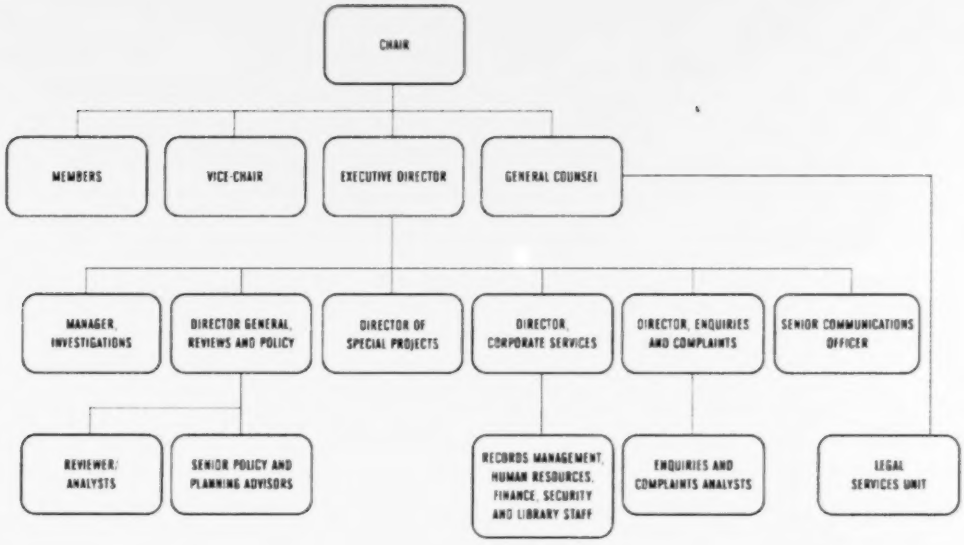

Commission Planned Spending

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2002–2003	**Planned Spending 2003–2004**	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006
Budgetary Main Estimates (gross)	4,447	**4,677**	4,677	4,677
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	—	**—**	—	—
Less: Respendable revenue	—	**—**	—	—
Total Main Estimates	4,447	**4,677**	4,677	4,677
Adjustments	374*	**0**	0	0
Net Planned Spending	4,821	**4,677**	4,677	4,677
Less: Non-Respendable revenue	—	**—**	—	—
Plus: Cost of services received without charge	541	**563**	604	604
Net Cost of Program	**5,362**	**5,240**	5,281	5,281
Full-Time Equivalents	44	**44**	44	44

* The Commission received $137,640 from the TB Vote 10 for the Modern Comptrollership Project. It also received in Supplementary Estimates a carry-forward in the amounts of $48,698 and $188,000 for collective bargaining.

Section V: Annexes

Net Cost of Program

Net Cost of Program for 2003–2004

(thousands of dollars)	Total
Gross Planned Spending	**4,447**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**359**
Contributions covering employer's share of insurance premiums and costs paid by TBS	**182**
Employee compensation payments provided by Human Resources Development Canada	**0**
Subtotal: Services Received without Charge	**541**
Net Cost of Program	**4,988**

For Further Information

Contacts and Web Site

Head Office
P.O. Box 3423
Station "D"
Ottawa, Ontario
K1P 6L4

(613) 952-1471
1-800-267-6637

Western Region
7337 137th Street
Suite 102
Surrey, British Columbia
V3W 1A4

(604) 501-4080
1-800-665-6878

Web Site
www.cpc-cpp.gc.ca

Legislation

The Commission for Public Complaints Against the RCMP shares responsibility with the RCMP for carrying out the provisions of:

Part VII, *Royal Canadian Mounted Police Act*	R.S., c. R-10, Part VII

In addition, the Commission for Public Complaints Against the RCMP reports to Parliament on:

Parts VI and VII, *Royal Canadian Mounted Police Act*	R.S., c. R-10, Part VI, Part VII

Publications

Annual Reports
1988–1989 to 2001–2002

RCMP Act (Commission consolidation), March 1990

Police Pursuits and Public Safety (A Report by the Commission for Public Complaints Against the RCMP) Autumn 1999

Chair's Final Report Concerning the Public Interest Investigation into the Incidents Surrounding the Detention and Death of Mr. Kim Erik Nielsen of Kamloops, British Columbia

Chair's Final Report Concerning the Public Interest Investigation into the Incidents Involving Demonstrators in the Communities of Saint-Sauveur and Saint-Simon, New Brunswick

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-84
ISBN 0-660-62274-2

Commission des plaintes du public contre la GRC

Budget des dépenses 2003-2004

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Wayne Easter

L'honorable Wayne Easter, C.P., député,
Solliciteur général du Canada

Table des matières

Section I: Messages 1

Message de la Présidente 1
Déclaration de la direction 3

Section II : Raison d'être 5

Vision, mission et mandat 5

Section III : Plans et priorités 7

Conclusion stratégique 7
Vue d'ensemble 7
Plans et priorités par conclusion stratégique 8

Section IV : Organisation 15

Rôle et responsabilités 15
Dépenses prévues par la Commission 16

Section V : Annexes 17

Coût net du programme 17
Pour de plus amples renseignements 17

Section I: Messages

Message de la Présidente

La Commission des plaintes du public contre la GRC contribue à la société canadienne de maintes façons. En effet, la Commission appuie les valeurs canadiennes telles que le multiculturalisme et le respect de la diversité; les droits de la personne et les droits civils; l'égalité et l'équité; ainsi que le respect de la primauté du droit.

Grâce à son rôle, celui de fournir une surveillance civile, la Commission offre au public la possibilité de porter plainte au sujet de la conduite des membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Les Canadiens peuvent tirer fierté des services de police qu'assure la GRC, puisqu'ils sont classés parmi les meilleurs au monde. Les nombreuses recommandations qui découlent de la surveillance civile permettent à la GRC d'améliorer les relations entre ses membres et les Canadiens qui comptent sur eux.

La Commission envoie d'abord les plaintes qu'elle reçoit à la GRC pour fin d'enquête, conformément à la législation régissant la Commission—la *Loi sur la GRC*. Si les plaignants sont satisfaits de la façon dont la GRC a traité la question, on met fin à la procédure. S'ils ne sont pas satisfaits, ils peuvent demander un examen à la Commission. Celle-ci procède alors à un examen soigné de la plainte.

Il arrive que la Commission conclue que les membres de la GRC ont exercé leurs fonctions incorrectement. Grâce à l'examen de chaque cas, la Commission peut cerner les problèmes et les nouvelles tendances du maintien de l'ordre. Par la suite, elle est en mesure de formuler des recommandations.

Parmi les objectifs que je compte réaliser d'ici les trois prochaines années, je souhaite de continuer à identifier les pratiques policières qui doivent être améliorées dans les domaines tels que les poursuites policières à grande vitesse, les morts en cellule, les soins accordés aux personnes atteintes d'une maladie mentale, ainsi que la protection des droits garantis par la Charte et, plus particulièrement, des droits prévus par la nouvelle législation sur l'antiterrorisme et le crime organisé.

Afin d'offrir un service exemplaire aux Canadiens, la Commission doit accroître ses services de diffusion d'information pour faire connaître davantage ses conclusions et ses recommandations à des publics plus étendus. Les plaignants ont le droit de savoir que leurs cas ont contribué à l'amélioration des services de police au Canada.

La Commission est également tenue d'effectuer un examen détaillé de chaque cas afin d'assurer que les Canadiens qui prennent le temps et qui font l'effort de déposer leurs plaintes sont convaincus d'avoir été entendus à fond par un tiers impartial et équitable.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons mis en oeuvre un processus d'assurance de la qualité, à l'aide duquel tous les rapports d'examen sont comparés à des normes rigides, tant par les examinateurs-analystes que par les conseillers juridiques de la Commission, pour veiller à ce que la GRC donne suite de façon judicieuse à toutes les allégations soulevées par un plaignant.

En conséquence, le nombre de cas à propos desquels nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont la GRC a traité la question a augmenté considérablement. Je crois qu'en effectuant un examen beaucoup plus détaillé de toutes les plaintes qui nous sont envoyées, nous avons amélioré les services que nous offrons aux Canadiens.

L'application d'un processus d'assurance de la qualité a un impact sur l'attribution des ressources et la productivité. La Commission évalue présentement la productivité et les besoins en ressources qui nous permettront, tant au niveau de la qualité que de la rapidité d'exécution, d'assurer le meilleur service possible aux Canadiens.

Durant les trois prochaines années, j'ai l'intention de continuer à parfaire nos procédures internes, d'accroître nos communications à l'externe et de suivre nos progrès en ce qui concerne l'amélioration des services de police pour nous assurer que la GRC est redevable au public.

La présidente,

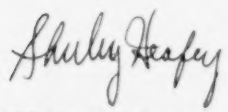

Shirley Heafey

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt devant le Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2003-2004 de la Commission des plaintes du public contre la GRC.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de la Commission;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Le cadre de planification, de rapport et de responsabilisation sur lequel se fonde le présent document a été approuvé par les ministres du Conseil du Trésor et sert de base pour la présentation des résultats atteints avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : Le 14 février 2003

Section II : Raison d'être

Vision, mission et mandat

La Commission des plaintes du public contre la GRC est un organisme autonome, qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Elle donne suite aux plaintes déposées par tout membre du public visant la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Il est possible également de déposer une plainte contre toute autre personne nommée ou employée sous le régime de la *Loi sur la GRC*. Une personne peut déposer une plainte même si elle n'est pas touchée directement par l'incident.

La Commission a le pouvoir de formuler des conclusions et des recommandations, mais ne peut ni imposer de mesures disciplinaires, ni adjuger de compensations monétaires aux plaignants.

La Vision et l'Énoncé de la Commission expliquent clairement sa raison d'être, son travail et les moyens qui lui permettent d'atteindre ses objectifs.

Vision

L'excellence des services de police : une question de redevabilité.

Mission

Fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions afin d'assurer que la GRC est redevable au public.

Mandat

Le mandat de la Commission est défini dans la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Ses activités principales consistent à :

- recevoir les plaintes du public concernant la conduite des membres de la GRC;
- procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leur plainte par la GRC;
- convoquer des audiences et mener des enquêtes;
- énoncer des conclusions et formuler des recommandations.

Section III : Plans et priorités

Conclusion stratégique

La Commission promeut l'excellence des services de police en contribuant à la défense des valeurs canadiennes telles que le multiculturalisme et le respect de la diversité, les droits de la personne et les droits civils, l'égalité et l'équité, ainsi que le respect de la primauté du droit.

Résultats pour les Canadiens

Il est possible pour les Canadiens de porter plainte au sujet de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions et de faire examiner le règlement par la GRC de telles plaintes par un organisme externe, en toute indépendance et impartialité.

La Commission fait part de ses conclusions et ses recommandations au Commissaire de la GRC, lesquelles peuvent contribuer à des changements importants dans la façon dont le maintien de l'ordre est exécuté au Canada.

Description

La Commission est un organisme gouvernemental impartial et indépendant. Elle reçoit les plaintes du public et les envoie à la GRC aux fins d'enquête. Elle peut également examiner le règlement de la plainte fait par la GRC si le plaignant n'en est pas satisfait. En outre, la Commission peut mener des enquêtes, convoquer des audiences publiques, déposer des plaintes et formuler des conclusions et des recommandations à l'intention du Commissaire de la GRC et les faire parvenir au Solliciteur général.

La Présidente doit également soumettre un rapport annuel au Parlement dans lequel elle résume les activités menées par la Commission au cours de l'année. Ce rapport est déposé devant chaque chambre du Parlement.

Vue d'ensemble

Le Conseil du Trésor assure le financement de la Commission grâce à un crédit budgétaire provenant du Parlement. Le financement est tiré du Conseil du Trésor et ses dépenses sont notées dans les Comptes publics.

La Commission travaille à l'amélioration du service qu'elle offre au public en effectuant un examen détaillé et opportun des plaintes déposées contre la GRC. Parmi les priorités de gestion à imposer pour réaliser cet objectif figurent : un processus continu d'assurance de la qualité; des procédés rationalisés à l'interne; des communications externes améliorées; une attention particulière accordée au rassemblement d'information afin de déceler les tendances du maintien de l'ordre; des efforts collectifs avec la GRC;

l'adoption de mesures de rendement améliorées et la mise en œuvre d'initiatives axées sur la gestion moderne.

La GRC s'intéresse présentement aux questions qui traitent du maintien de l'ordre et qui découlent de la législation sur l'antiterrorisme et le crime organisé. La Commission a été choisie à titre d'organisme de surveillance civile pour ces deux nouvelles lois. De ce fait, le personnel de la Commission et les parties contractantes travaillent actuellement à la mise à niveau des habilitations de sécurité requises pour l'examen de renseignements qui se rattachent à ces deux sphères de responsabilité.

La Commission a l'intention d'améliorer sa capacité en ce qui concerne le traitement du nombre de cas dont elle est saisie chaque année. Certains changements considérables apportés au cadre des services de police pourront entraîner des répercussions importantes sur les ressources. Pour répondre à ces défis de façon efficace, la Commission doit examiner consciencieusement le lien qui existe entre la charge de travail et les ressources.

Le fait que la Commission accorde une attention particulière à l'assurance de la qualité signifie que la procédure d'examen des plaintes est plus laborieuse, puisque l'examen des faits est désormais plus compliqué et demande plus de temps. Le nombre de rapports intérimaires, dans lesquels la Commission estime que la GRC aurait pu améliorer la façon dont elle a traité la question, a doublé depuis l'année dernière. Par conséquent, le personnel de la Commission assume une charge de travail plus lourde.

La Commission a réagi aux directives du Conseil du Trésor au sujet de la gestion moderne en procédant à une évaluation de ses capacités en ce qui concerne les pratiques de gestion moderne.

Afin de respecter les normes établies par le Conseil du Trésor en ce qui concerne les sites Web du gouvernement, la Commission a travaillé à la reconception de son site Web. Par ailleurs, la Commission devra peut-être accroître les attributions destinées aux ressources humaines et au service de soutien en matière de technologie de l'information. Pour ce faire, le financement sera réattribué à l'interne au détriment de ses autres priorités.

La Commission adoptera des mesures de rendement et des pratiques de gestion améliorées pour ainsi accorder une plus grande attribution de ressources aux priorités et permettre le repérage des écarts entre les résultats escomptés et les résultats réels.

Plans et priorités par conclusion stratégique

En recevant et examinant les plaintes du public contre la GRC, la Commission promeut l'excellence des services de police en contribuant à la défense des valeurs canadiennes telles que le multiculturalisme et le respect de la diversité; les droits de la personne et les droits civils; l'égalité et l'équité, ainsi que le respect de la primauté du droit.

Afin de réaliser ces objectifs qui visent le public canadien, la Commission a fixé les priorités décrites ci-dessous de même qu'établi des plans pour promouvoir ces initiatives au cours des prochaines années.

Processus continu d'assurance de la qualité

La Commission vient d'amorcer un processus de contrôle de qualité qui identifie de façon systématique toutes les questions d'ordre juridique et opérationnel devant être examinées dans chaque cas. Souvent, les plaignants soulèvent plus d'une allégation dans leur plainte visant la conduite inappropriée d'un ou plusieurs membres de la GRC.

Par le passé, il est arrivé que la Commission ou la GRC ne soulève ou ne traite pas correctement une ou plusieurs allégations. Grâce au nouveau processus, des erreurs de la sorte seront évitées. En plus d'un examen effectué par les examinateurs-analystes, l'Unité des services juridiques de la Commission effectuera un examen supplémentaire. Ainsi, toutes les questions d'ordre juridique sont traitées.

Le processus de contrôle de qualité est un facteur clé en ce qui concerne le doublement du nombre de dossiers intérimaires, dans lesquels la Commission conclut que la GRC n'a pas traité toutes les questions de manière appropriée dans le règlement d'une plainte.

L'initiative visant à améliorer les services offerts au public est uniforme. Les mesures du contrôle de qualité sont axées sur l'amélioration des services offerts aux Canadiens en menant une enquête plus approfondie sur les plaintes. Cependant, à ces mesures s'ajoute un défi de gestion. En effet, ces nouvelles mesures ont contribué à l'augmentation de la charge de travail des employés de la Commission, puisque ceux-ci doivent traiter des cas plus compliqués, qui nécessitent un examen des faits plus détaillé encore.

La Commission a décidé de continuer à suivre ce processus; elle est vouée à l'amélioration constante de la qualité des rapports qu'elle produit, étant donné que les Canadiens méritent que toutes leurs plaintes déposées contre la GRC soient examinées par un tiers équitable et impartial.

Procédés rationalisés à l'interne

La Commission est engagée dans un processus continuel d'évaluation et de mise au point d'outils de gestion pour rationaliser les procédés à l'interne et permettre, de ce fait, de diminuer le temps nécessaire à l'examen de cas. De nombreux progrès ont été réalisés à ce sujet l'année dernière. Conséquemment, ce procédé demeure une priorité, puisque la Commission fait face à un nombre de cas croissant et amorce les changements à l'environnement de travail, ce qui comprend la nouvelle législation sur le crime organisé et le terrorisme.

La Commission est redevable aux Canadiens qui ont pris le temps de déposer une plainte contre la GRC. Le processus d'examen est souvent complexe et demande plus de temps que ne le prévoient les plaignants. Les priorités suivantes ont été fixées pour rationaliser les procédés à l'interne :

- développement et mise en oeuvre d'un triage préalable d'enquêtes aux fins de distribution en temps opportun aux membres du personnel compétents;
- contrôle et suivi réguliers de la charge de travail, exercés par les cadres de gestion;
- définition explicite des rôles et des responsabilités des analystes des demandes de renseignements et des plaintes, des examinateurs-analystes et des conseillers juridiques;
- développement et mise en œuvre d'une certification légale afin de garantir que toutes les questions d'ordre juridique sont traitées avant que les rapports d'enquête ne soient présentés à la Présidente pour son approbation et sa signature;
- création et mise en œuvre d'une liste de contrôle qui assurera l'analyse cohérente des questions d'intérêt qui seront traitées dans chaque plainte;
- développement et mise en oeuvre d'un programme destiné à améliorer les échanges avec les plaignants, les membres de la GRC et les autres parties visées.
- encourager le règlement des plaintes à l'amiable lorsque cela est possible, tout en augmentant la satisfaction des clients et en utilisant des ressources financières limitées de façon efficace.

Communications externes améliorées

La Commission doit améliorer ses communications externes dans le but de mieux informer les membres du Parlement et le public canadien des questions d'intérêt et des conclusions et recommandations qu'elle a formulées à l'intention de la GRC. La Commission a embauché un agent principal de communication qui mettra en pratique les initiatives en suspens citées dans les rapports antérieurs. La Commission a fixé les priorités que voici:

- reconception du site Web de la Commission pour respecter les normes établies par le Conseil du Trésor;
- mise à jour du dépliant de la Commission afin d'expliquer plus clairement sa démarche à un public plus large;
- augmenter le profil médiatique de la Commission afin de promouvoir une compréhension approfondie de son mandat et de rendre public les politiques du maintien de l'ordre qui sont mises à jour;
- accroître l'interaction avec les membres du Parlement pour leur fournir le matériel d'information qu'ils pourront communiquer à leurs électeurs;
- sensibiliser davantage le public et les membres de la GRC au mandat et aux démarches de la Commission.

Meilleur collecte de données afin de déceler les tendances du maintien de l'ordre

Au cours des deux dernières années, la Commission a effectué une mise à jour de son système de gestion d'information. Le système de suivi des plaintes informatisé a été créé afin de permettre à la Commission de suivre l'état d'avancement de la procédure d'examen. Mis à part le temps et les ressources nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau système, la Commission envisage la possibilité d'élargir les capacités du système pour lui permettre de cerner les problèmes et les décisions et de déceler les nouvelles tendances du maintien de l'ordre.

La Commission souhaite réaliser cet objectif. Toutefois, il se pourrait qu'un tel projet soit retardé en raison de limites financières.

La Commission a publié les recommandations de son rapport sur les poursuites policières et la sécurité du public, ainsi que celles de son rapport sur l'enquête d'intérêt public Saint-Simon et Saint-Sauveur et de son rapport sur l'enquête d'intérêt public Neilsen. Plusieurs conclusions et recommandations ont été formulées à l'intention du Commissaire de la GRC. La Commission doit rendre cette information plus accessible au public.

Bien que la Commission vise sans cesse à déceler les tendances du maintien de l'ordre, les problèmes et les questions d'ordre juridique, cet objectif nécessite des ressources considérables. Les analystes travaillent présentement à la rédaction de rapports tout en assurant un service opportun aux Canadiens. Le repérage de tendances demeure une priorité qui pourrait cependant s'échelonner sur une période prolongée étant donné que la Commission s'efforce actuellement de réduire le volume de cas.

Les initiatives suivantes se classent parmi les priorités de la Commission :

- élargir les capacités du système de suivi des plaintes informatisé pour lui permettre de déceler les tendances du maintien de l'ordre, les problèmes et les décisions, ainsi que les questions d'ordre juridique;
- communiquer les conclusions et les recommandations qui ont été formulées à l'intention de la GRC par le biais d'une utilisation soutenue du site Web et de revues spécialisées;
- rédiger de nouveaux rapports sur des sujets de préoccupation pour la Commission.

Efforts collectifs avec la GRC

La Commission est tenue, en vertu de la *Loi sur la GRC*, d'envoyer les plaintes à la GRC pour fin d'enquête préliminaire. À l'occasion, la Présidente de la Commission peut décider de faire enquête ou de tenir une audience publique, mais dans la plupart des cas, la GRC doit d'abord mener une enquête sur les plaintes.

Si les plaignants ne sont pas satisfaits de la façon dont la GRC a mené son enquête ou des résultats de celle-ci, ils peuvent demander un examen à la Commission. Depuis quelques années, la Commission a reçu quelque 250 à 400 demandes d'examen par année.

La démarche qu'effectue la Commission présentement fait en sorte qu'elle doit souvent demander des renseignements additionnels à la GRC afin d'examiner la plainte à fond. Il arrive parfois que la GRC néglige d'enquêter ou de traiter toutes les allégations soulevées par le plaignant. En pareil cas, la Commission peut demander une enquête plus approfondie à la GRC ou la Commission peut tenir sa propre enquête.

Ces étapes supplémentaires font en sorte qu'il faut leur allouer plus de temps. C'est pourquoi la Commission a embauché un gestionnaire des enquêtes qui coordonne ces activités. Afin d'améliorer le service offert au public, la Commission et la GRC travaillent de concert pour aborder ces étapes. Voici les priorités à imposer dans ce domaine :

- développement et adoption de normes d'enquête améliorées de la GRC;
- création et adoption d'une liste de contrôle du matériel pertinent à envoyer à la Commission concernant les cas d'examen;
- définition explicite des rôles et des responsabilités partagés par la Commission, la Sous-direction des Affaires internes et la Section des examens externes et des appels de la GRC.

Mesures de rendement améliorées et initiatives axées sur la gestion moderne

La Commission adoptera bientôt les principes de la gestion moderne. Elle a mis en service la firme KPMG Consulting qui a préparé une évaluation des capacités de la Commission en ce qui concerne les pratiques de gestion moderne. La prochaine étape consiste à concevoir un plan d'action pour appliquer certaines possibilités visant l'amélioration, qui sont identifiées dans l'étude.

L'équipe de gestion de la Commission étudie présentement les écarts entre les ressources disponibles et les résultats escomptés afin d'établir des mesures qui serviront au procédé de mesure du rendement. Il n'existe présentement aucune façon de calculer les dépenses attribuées à l'évaluation des cas et à la production de rapports. Les initiatives suivantes se classent parmi les priorités de la Commission dans ce domaine :

- concevoir un plan d'action visant l'application de pratiques de gestion moderne;
- évaluation des ressources grâce à l'identification des écarts entre les ressources disponibles et les résultats escomptés;
- mise en oeuvre de mesures de rendement plus rigoureuses.

La Commission présentera les résultats de ces initiatives dans les rapports futurs qu'elle soumettra au Parlement.

Plans et priorités par conclusion stratégique

Priorités	Résultats escomptés	Ressources (en milliers de dollars)
Processus continu d'assurance de la qualité	• Un examen supplémentaire fait en sorte que toutes les questions d'ordre juridique ont été traitées. • Qualité améliorée des rapports.	1 059 $
Procédés rationalisés à l'interne	• Définition explicite des responsabilités des analystes des demandes de renseignements et des plaintes, des examinateurs-analystes et des conseillers juridiques. • Certification légale pour les rapports d'examen. • Liste de contrôle permettant d'identifier les questions et les préoccupations à examiner. • Amélioration des échanges entre les plaignants, la GRC et les autres parties visées.	596 $
Communications améliorées à l'externe	• Reconception du site Web pour respecter les normes du Conseil du Trésor. • Mise à jour du dépliant. • Augmenter le profil médiatique. • Accroître l'interaction avec les membres du Parlement. • Sensibiliser davantage les membres de la GRC au mandat et aux démarches de la Commission.	188 $
Meilleur rassemblement d'information afin d'identifier les tendances du maintien de l'ordre	• Élargir les capacités du système de suivi des plaintes informatisé pour lui permettre de déceler les tendances du maintien de l'ordre, les problèmes et les décisions, ainsi que les questions d'ordre juridique. • Communiquer les conclusions et les recommandations en vigueur. • Rédiger de nouveaux rapports sur des sujets qui préoccupent la Commission.	136 $
Efforts collectifs avec la GRC	• Normes d'enquête retravaillées de la GRC. • Liste de contrôle du matériel pertinent. • Définition explicite des rôles et des responsabilités du personnel de la Commission et de la GRC.	30 $
Mesures de rendement améliorées et mise en oeuvre d'initiatives axées sur la gestion moderne	• Concevoir un plan d'action visant l'application de pratiques de gestion moderne. • Identifier les écarts entre les ressources disponibles et les résultats escomptés. • Mise en oeuvre de mesures de rendement plus rigoureuses.	60 $

Section IV : Organisation

Rôle et responsabilités

Le rôle fondamental de la Commission est d'effectuer une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions policières. La Commission tient la GRC responsable de ses actes devant la population; pour ce faire, elle procède, à la demande des plaignants, à un examen indépendant du règlement de plaintes par la GRC et formule des recommandations au Commissaire de la GRC.

Les membres du public peuvent déposer des plaintes au sujet de la conduite de membres de la GRC à la GRC même, à la Commission ou aux autorités provinciales responsables de la police. Habituellement, les plaintes sont d'abord envoyées à la GRC. Le Commissaire de la GRC est tenu de faire rapport sur les résultats des enquêtes aux plaignants. Si les plaignants ne sont pas satisfaits du règlement de leur plainte par la GRC, ils peuvent alors demander à la Commission de procéder à un examen de ce règlement. La Présidente de la Commission peut aussi déposer une plainte si elle estime qu'il existe des motifs raisonnables de le faire.

Lors de l'examen du règlement d'une plainte par la GRC, la Commission n'agit pas à titre d'avocat du plaignant ou des membres de la GRC. Son rôle est d'enquêter sur les plaintes de façon indépendante pour en arriver à ses propres conclusions, à la suite d'un examen objectif des renseignements dont elle dispose.

Lorsqu'elle procède à un examen, la Commission tient compte de tous les renseignements pertinents fournis par les plaignants et la GRC. Si elle n'est pas convaincue que cette information est complète, elle demande des renseignements additionnels à la GRC ou, s'il y a lieu, mène sa propre enquête. La Présidente peut même convoquer une audience publique pour enquêter sur une plainte si elle le juge nécessaire.

Si la Présidente ou le Vice-président de la Commission n'est pas d'accord avec le règlement de la GRC, un rapport intérimaire énonçant ses conclusions et ses recommandations est établi et transmis au Commissaire de la GRC. Une fois reçue la réponse du Commissaire de la GRC, un rapport final est envoyé au Solliciteur général, au Commissaire et aux parties visées. Si, en revanche, la Présidente ou le Vice-président est d'accord avec le règlement de la GRC, un rapport final à cet effet est établi et transmis aux destinataires susmentionnés.

La Commission rend compte au Parlement. Le Solliciteur général du Canada dépose les rapports de la Commission. Autrement, le Solliciteur général ne participe pas aux opérations de la Commission.

Organigramme

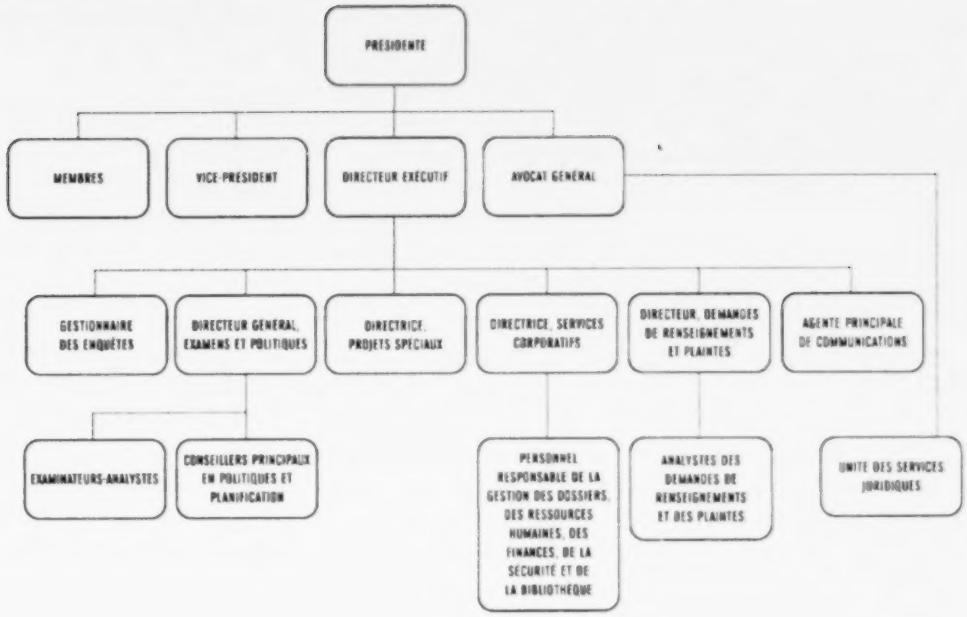

Dépenses prévues par la Commission

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	4 447	**4 677**	4 677	4 677
Non budgétaire du Budget principal des dépenses	–	–	–	–
Moin : Recettes disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	4 447	**4 677**	4 677	4 677
Rajustements	374*	**0**	0	0
Dépenses nettes prévues	4 821	**4 677**	4 677	4 677
Moins : Recettes non disponibles	–	–	–	–
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	541	**563**	604	604
Coût net du programme	**5 362**	**5 240**	5 281	5 281
Équivalents temps plein	44	**44**	44	44

* La Commission a reçu 137 640 $ au titre du crédit 10 du CT destiné au Projet sur la gestion moderne. De plus, elle a reçu un report de 48 698 $ en Budget supplémentaire, ainsi que 188 000 $ pour les négociations collectives.

Section V : Annexes

Coût net du programme

Coût net du programme pour 2003-2004

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses brutes prévues	**4 447**
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**359**
Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance des employés et frais payés par le SCT	**182**
Indemnités d'accident du travail versées par Développement des ressources humaines Canada	**0**
Total partiel - Services reçus à titre gracieux	**541**
Coût net du programme	**4 988**

Pour de plus amples renseignements

Contacts et site Web

Administration centrale
C.P. 3423
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4

(613) 952-1471
1-800-267-6637

Région de l'Ouest
7337 137 Street
Pièce 102
Surrey (Colombie-Britannique)
V3W 1A4

(604) 501-4080
1-800-665-6878

Site Web
www.cpc-cpp.gc.ca

Lois

La Commission des plaintes du public contre la GRC et la GRC sont responsables de l'application de :

la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*	S.R., chap. R-10, partie VII

De plus, la Commission des plaintes du public contre la GRC est responsable devant le Parlement de l'application des :

Parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*	S.R., chap. R-10, parties VI et VII

Références

Rapports annuels
de 1988-1989 à 2000-2001

Loi sur la GRC (codification de la Commission), mars 1990

Les poursuites policières et la sécurité du public (Un rapport de la Commission des plaintes du public contre la GRC), automne 1999

Rapport final de la Présidente à la suite d'une enquête d'intérêt public suivant la plainte de la Présidente au sujet de M. Kim Erik Nielsen de Kamloops, Colombie-Britannique

Rapport final de la Présidente à la suite d'une enquête dans l'intérêt public relativement aux événements du 2 au 4 mai 1997 dans les communautés de Saint-Sauveur et de Saint-Simon, Nouveau-Brunswick